

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR  
L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL  
(16 avril 1992 – 27 avril 1994)**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**DOCUMENTS OFFICIELS, 1994**

**SUPPLEMENT N° 18**



**NATIONS UNIES  
Santiago du Chili, 1994**

## 548(XXV) SANTE, EQUITE ET TRANSFORMATION DU PROCESSUS DE PRODUCTION

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Tenant compte de la résolution 507(XXIII) adoptée par la Commission lors de sa vingt-troisième session, dans laquelle elle demande au Secrétaire exécutif d'enrichir et d'étoffer les propositions relatives à la transformation du processus de production dans un climat d'équité, ainsi que de la résolution 521(XXIV) dans laquelle elle souligne l'importance vitale de la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de cette proposition,

Considérant que l'investissement social en matière de santé acquiert une portée de plus en plus importante, au même titre que les investissements réalisés dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la nutrition de l'enfant, comme en témoignent les réformes des systèmes de santé actuellement en cours et les efforts déployés pour cibler les ressources et évaluer l'incidence des interventions effectuées dans ce domaine,

Reconnaissant qu'il est souhaitable d'étudier de plus près les rapports existant entre la santé et le développement dans le cadre de la réalité actuelle et des enjeux futurs de la région et, notamment, la façon dont les investissements en matière de santé peuvent contribuer à l'obtention de niveaux de compétitivité plus élevés sur le plan international,

1. Accueille avec satisfaction le document élaboré par le secrétariat de la CEPALC, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, et intitulé "Salud, equidad y transformación productiva en América Latina y el Caribe",<sup>1</sup> qui constitue un apport précieux aux politiques visant à améliorer la santé, domaine dans lequel il s'avère possible, à brève échéance, d'avancer sur la voie de la justice sociale;

2. Exprime sa satisfaction des liens de collaboration grâce auxquels l'Organisation panaméricaine de la santé et la CEPALC ont pu réaliser, ensemble, un travail de caractère interdisciplinaire;

3. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission, eu égard au caractère important et judicieux de la proposition formulée aux gouvernements, de présenter le document en question à une Réunion spéciale des ministres de l'économie et de la santé, organisée de façon conjointe par le secrétariat et l'Organisation panaméricaine de la santé et qui pourrait être tenue à l'occasion de la vingt-quatrième Conférence sanitaire panaméricaine, qui aura lieu à Washington, D.C. en septembre de cette année;

4. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPALC et le Directeur général de l'OPS d'assurer la plus vaste diffusion possible de la version finale de ce document et d'en encourager l'examen au sein de différentes instances et organisations, au sein et hors de la région, afin de continuer à l'enrichir et à en étoffer les propositions dans une étape postérieure.

---

<sup>1</sup> LC/G.1813(SES.25/18).